



16 janvier 2018

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

SERVICE URBANISME

*Le Maire,
Président de la CCBTA,*

à

Nos réf. : JM/AC/SC 01.18

Affaire suivie par Sylvie Caboni

Vos réf. :

**Objet : Certificat d'affichage avis d'enquête publique
Révision allégée n°1 du PLU**

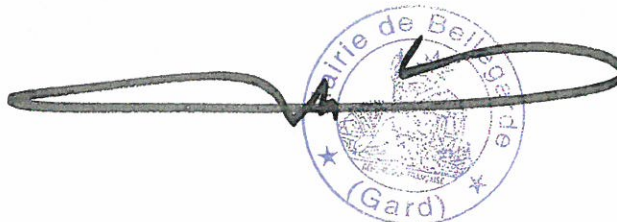
P.J. :

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Juan Martinez, Maire de Bellegarde, président de la C.C.B.T.A, certifie avoir affiché ce jour en mairie, mais aussi au Point Information Jeunesse, aux services techniques municipaux, et sur tous les lieux concernés par l'enquête (secteur de la Vaque Basse, rue Jean Monnet, secteur Cave Coopérative et rue Sainte Françoise), l'avis d'enquête publique concernant la révision allégée n°1 du PLU.

Fait à Bellegarde, le 16 janvier 2018

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde



ANNONCES

MIDILIBRE-ANNONCES.CO

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

POUR E

PAR TÉLÉPHONE :

PAR MAIL : CARNET@M

Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Gard
Midimédia Publiée - Tél. 04.67.07.69.40 - Fax : 04.67.07.69.39 - 34438 - Saint-Jean-de-Védas cedex

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE (annule et remplace le précédent)

Commune de Bellegarde

ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS DE RÉVISION ALLÉGÉE

Par arrêté n° URB.2018-2 du 11 janvier 2018, le maire de Bellegarde a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme en cours de révision allégée.

A cet effet, Monsieur Jean-Claude Cavuscens, cadre supérieur SNCF en retraite, a été désigné par le vice-président du tribunal administratif de Nîmes comme commissaire enquêteur titulaire.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Bellegarde, siège de l'enquête, du 1^{er} février 2018 à 8 heures au 5 mars 2018 à 17 heures inclus.

Le dossier d'enquête comportant notamment l'analyse environnementale et auquel est joint le compte-rendu de la réunion des personnes publiques associées en date du 30 mars 2017, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie pour être tenus à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir de 8 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures les lundis, mardis et mercredis, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 h 30 le jeudi et le vendredi matin de 8 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur :

- soit par correspondance à l'adresse postale de la mairie : place Charles-de-Gaulle, 30127 Bellegarde ;

- soit par mail sur une adresse mail dédiée : enquete.plu-bellegarde@orange.fr

Le dossier sera également mis en ligne durant toute la durée de l'enquête sur le site de la mairie : <http://bellegarde.fr/urbanisme.57.html>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête et des observations du public auprès du service urbanisme.

M. le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les intéressés en mairie de Bellegarde les :

- jeudi 1^{er} février 2018, de 8 heures à 11 heures ;

- jeudi 22 février 2018, de 15 heures à 18 h 30 ;

- lundi 5 mars 2018, de 14 heures à 17 heures.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et remettre son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Bellegarde et à la préfecture du Gard, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme pourra éventuellement être modifié, pour tenir compte des observations recueillies en cours d'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur. La décision pouvant être adoptée est l'approbation de ce document par le conseil municipal de la commune de Bellegarde.

La personne responsable du projet est M. le Maire de Bellegarde. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le service urbanisme de la commune de Bellegarde.

Juan Martinez
Maire de Bellegarde

VIE DES SOCIÉTÉS

Assemblée générale

CELLIER DES GORGES DE L'ARDECHE
(Quartier de la gare, 07700 SAINT-MARCEL-D'ARDECHE)

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Auront lieu le Mardi 30 janvier 2018
à 15 h (ordinaire) et 16 h (extraordinaire)

à la salle « Font de Mazade » à Saint Marcel d'Ardeche
pour délibérer pour l'assemblée ordinaire sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice 2016/2017 ;
- Rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Examen et approbation des Comptes de l'exercice et quitus aux administrateurs ;

- Allocation du résultat clos le 31/03/2017 ;
- Constatation de la variation du capital social ;
- Budget alloué au conseil d'administration ;
- Renouvellement des Administrateurs sortants ;
- Questions diverses ;

pour délibérer pour l'assemblée extraordinaire sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en harmonie de statuts avec l'arrêté ministériel du 28 avril 2017 portant homologation des modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles (Journal Officiel du 11 mai 2017) ;

- Modifications diverses des statuts : articles 3 (objet), 8 & 4 (durée d'engagement), 14 (constitution du capital social) ;
- Extension de la circonscription territoriale circonscription territoriale articles 2 & 2 ;

- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Selon l'article 35 des statuts, les sociétaires ont la faculté de prendre connaissance à compter du 15 janvier 2018 des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, texte des résolutions ainsi que du compte de résultat et bilan de l'exercice.

Le Conseil d'Administration.

AVIS D'OBSEQUE

NÎMES.

Ses enfants et ses amis
ont le regret de faire part du décès

Monsieur Jean BLA

survenu à l'âge de 65 ans.
Les obsèques auront lieu le mardi 16
à 9 heures, au crématorium de Nîm

AIMARGUES, LYON.

Jack SWIERC, ses enfants et petits-
les familles CHASSAGNY et leurs en-
ont la douleur de faire part du décès

Madame Suzanne S
née CHASSAGNY

Bénédictio le lundi 15 janvier 2018
l'église Sainte-Blandine, à Lyon.
Inhumation le mardi 16 janvier 2018
cimetière d'Aimargues.

LES-SALLES-DU-GARDON.

Edith et Monique, ses filles,
font part du décès de

Madame Sophie M
née FRASZCZA

survenu le 11 janvier 2018 à l'âge
Une bénédiction sera donnée le m
à 10 heures en l'église de Les Sali

P.F. ARNAL
LA GRAND COI
04.66.61.80.1

BAGNOLS-SUR-CÈZE.

Son fils et sa famille
font part du décès de

Monsieur Marc C

La crémation aura lieu le mardi 1
à 15 heures, à Orange.

POMPES FUNÈBRES ST C
AVENUE DE L'EUROPE 302
CÈZE 04.66.61.80.1

LE CAILAR, BAGNOLS-S-

Mme Jacqueline LIZON, son ep
M. Jean-Jacques LIZON, son fil
M. Michel LIZON, son fils ;
Elise et Julien, ses petits enf
Les familles LIZON, FRIZVALLI,
BUTTAZZO et STIL
parents et alliés

GRAND SUD

MARSEILLE
Intoxication
au monoxyde
de carbone

Jeu 13 à 20h30, le bataillon de marins-pompiers est intervenu quartier Bon-Secours, dans le 14^e arrondissement de Marseille, pour secourir 3 personnes victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. Alertés par un voisin et aussitôt dépêchés sur place, les marins-pompiers constatent qu'un homme de 33 ans est en arrêt cardio-respiratoire. Deux femmes de 57 et 28 ans sont plus légèrement atteintes. Les vérifications de toxicité confirment le taux trop élevé de monoxyde de carbone. L'homme est réanimé suite à l'action des secouristes et transporté médicalisé à l'hôpital. Son pronostic vital était engagé. Les deux femmes sont également transportées non médicalisées. Trois marins-pompiers ont été légèrement intoxiqués lors de l'intervention.

Vigilance dans l'utilisation des
appareils de chauffage

Un chauffe-eau gaz serait à l'origine de l'intoxication. Cette intervention rappelle l'extrême vigilance dont il doit être fait preuve dans l'usage et l'entretien des appareils de chauffage. Une mauvaise combustion et une mauvaise aération sont les principales causes d'une intoxication au monoxyde de carbone. Lorsque les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude ne sont pas correctement entretenus, les combustibles y brûlent mal, ce qui provoque une émission de monoxyde de carbone. Un renouvellement d'air insuffisant peut entraîner une combustion incomplète au sein de ces appareils, occasionnant une émission de monoxyde de carbone. Un conduit d'évacuation mal dimensionné, bouché ou partiellement obstrué ne permet pas aux gaz issus de la combustion de s'évacuer.

Le non-respect des consignes d'utilisation des appareils à combustion peut conduire à des risques d'intoxication au monoxyde de carbone. En cas d'accident dû au monoxyde de carbone, les gestes suivants peuvent être salvateurs :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Faire évacuer les locaux de leurs occupants ;
- Appeler les secours : 112 ou 18 pour les pompiers ou 15 pour le Samu ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.

ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE

Avis de recherche

Gilbert Hugou, dit « Juju », né en juin 1957, demeurant Peyruis, est porté disparu depuis le 9 janvier. Il a été vu pour la dernière fois au bar de l'Univers aux Mées. En cas de découverte ou d'information, contacter le Centre opérationnel de la Gendarmerie à Digne-les-Bains, en composant le 17 ou le 04.92.64.00.02.

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

GARD - 20, rue Jean Reboul - 30000 NÎMES
agnimes@lamarseillaise.fr

Renseignements et devis : vauclopub@lamarseillaise.fr / tél. 04.90.14.86.60

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BELLEGARDE
(annule et remplace le précédent)ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
EN COURS DE REVISION ALLEGEE

Par arrêté n° URB.2018-2 du 11 janvier 2018, le maire de Bellegarde a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme en cours de révision allégée.

A cet effet, Monsieur Jean-Claude CAVUSCENS, cadre supérieur SNCF en retraite, a été désigné par le vice-président du tribunal administratif de Nîmes comme commissaire enquêteur titulaire. L'enquête publique se déroulera en mairie de Bellegarde, siège de l'enquête, du 1^{er} février 2018 à 8 heures au 5 mars 2018 à 17 heures inclus.

Le dossier d'enquête comportant notamment l'analyse environnementale et auquel est joint le compte-rendu de la réunion des personnes publiques associées en date du 30 mars 2017, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie pour être tenus à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h les lundis, mardis et mercredis, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 le jeudi et le vendredi matin de 8 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur :

- Soit par correspondance à l'adresse postale de la mairie : place Charles de Gaulle, 30127 BELLEGARDE,
- Soit par mail sur une adresse mail dédiée : enquete.plu-bellegarde@orange.fr

Le dossier sera également mis en ligne durant toute la durée de l'enquête sur le site de la mairie : <http://bellegarde.fr/urbanisme.57.html>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête et des observations du public auprès du service urbanisme.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les intéressés en mairie de Bellegarde les :

- Jeudi 1^{er} février 2018 de 8 h à 11 h
- Jeudi 22 février 2018 de 15 h à 18 h 30
- Lundi 5 mars 2018 de 14 h à 17 h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et remettre son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Bellegarde et à la Préfecture du Gard, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune, pendant un an à compter de la fin de l'enquête. A l'issue de l'enquête, le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme pourra éventuellement être modifié, pour tenir compte des observations recueillies en cours d'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur. La décision pouvant être adoptée est l'approbation de ce document par le conseil municipal de la commune de Bellegarde.

La personne responsable du projet est M. le Maire de Bellegarde. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le service urbanisme de la commune de Bellegarde. 121249

Juan Martinez
Maire de BellegardeLe Maire
Pour le Maire et par Délégué
Le directeur général
Alexandre Cordier

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

HERAULT

Tél. 04.67.06.88.70 - Fax 04.67.92.56.56



COMMUNE DE GIGEAN

Par délibération n°2017-95 du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal de la Commune de Gigean a instauré un Droit de Prémption Urbain (DPU). Cette délibération (ainsi que son plan annexé) est affichée en Mairie pendant 1 mois. 121218

francemarchés.com
Le plus grand marché public de France.
www.francemarchés.com

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04.94.92.29.97 - Fax 04.94.92.54.83



COMMUNE D'ENTRECASTEAUX

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU TRANSFERT D'OFFICE
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
DE LA VOIE PRIVÉE SITUÉE DANS LA CONTINUITÉ
DE LA VOIRIE COMMUNALE DES PRÉS FLEURIS
(PARTIE PARCELLES SECTION B N° 1173 - 1174 - 1175)

Par arrêté n° 01/2018 en date du 8 janvier 2018, le Maire de la commune d'Entrecasteaux a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le transfert d'office dans le domaine public communal de la voie privée située dans la continuité de la voirie communale des Prés Fleuris (partie parcelles section B n° 1173 - 1174 - 1175).

Monsieur René LEESTMANS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Maire.

L'enquête se déroulera en Mairie d'Entrecasteaux du lundi 5 février 2018 au mardi 20 février 2018 inclus.

Le dossier du projet de transfert d'office dans le domaine public communal de la voie privée située dans la continuité de la voirie communale des Prés Fleuris (partie parcelles section B n° 1173 - 1174 - 1175) pourra être consulté du 5 février 2018 au 20 février 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit entre 8h30 et 12h du lundi au vendredi, de 15h00 à 16h30 le lundi, et de 15h à 18h le mardi, le jeudi et le vendredi.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit ou encore par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur en mairie : mairie@entrecasteaux.fr

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- lundi 5 février 2018 de 9 h à 12 h,
- vendredi 16 février de 9 h à 12 h,
- mardi 20 février de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au Maire. Ils resteront accessibles au public pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête. 121188

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE

Marchés publics :
Tél. 04 91 57 75 53
executions@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés :
Tél. 04 91 57 75 34
ipp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES

Tél. 04 42 41 30 61
martiguespub@lamarseillaise.fr

AVIS

NH INDUSTRIES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 306 000 euros

Siège social : 765 rue Albert Einstein CS 70402
13591 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3
388 255 861 RCS AIX-EN-PROVENCE

Aux termes de la décision prise le 30 juin 2017, il a été décidé de nommer en qualité de Membre du Conseil de Surveillance :

- Monsieur Carlo Gualdoni, né le 29/10/1960 à ROMA, demeurant 51 via Alfredo Casella, 00199 Rome, Italie, en remplacement de Monsieur Stephano Bortoli qui a démissionné de ses fonctions ;
Mention en sera faite au RCS d'AIX-EN-PROVENCE. 121213

Pour avis

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

POUR PASSER VOS ANNONCES DANS CETTE RUBRIQUE

VAUCLUSE

Tél. 04.90.14.86.60 - Fax 04.90.14.86.69

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à l'Isle sur la Sorgue du 10 Janvier 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société par action simplifiée - DENOMINATION : MEZARD & PISCINES - SIEGE SOCIAL : BEDARRIDES (Vaucluse) 10 BIS CHEMIN DE CAUSAN - OBJET : Construction de piscines, rénovation, dépannage, entretien, négoce de matériel pour piscines... DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés - CAPITAL : 2 000 euros - PRESIDENT : Monsieur Olivier MEZARD demeurant à Bédarrides (Vaucluse) 10 bis chemin de Causan - IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés d'Avignon. 121211

Pour avis,
le représentant légal